



DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune des Taillasses, légalement convoqués le onze octobre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Nicole GIRARD, Maire.

PRESENTS : Nicole GIRARD. Sonia HAQUET. Philippe GUILLOT. Michèle NOUGUIER. Jean-Louis DELPIANO. Bérengère LOISEL-MONTAGNE. Guy HONORAT. Michel LE FAOU. Marc CHABERT. Isabelle KIN. Thomas BIDON. Amélie BERGER. José TUR. Béatrice VELASCO. Valérie BOUNIAS. Pierre VOLTAIRE.

EXCUSES : Dominique GIRAUD-LE FAOU (procuration donnée à Michel LE FAOU). Maxime DAUPHIN (procuration donnée à Sonia HAQUET). Claudine PEUCH (procuration donnée à Isabelle KIN).

Secrétaire de séance Sonia HAQUET

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

➤ N°29-2023 : Construction d'un Centre Technique Municipal – Attribution des lots aux entreprises	APPROUVEE
➤ N°30-2023 : Création voie verte : Fonds de concours tourisme 2022/2023 : Avenant n°1	APPROUVEE
➤ N°31-2023 : Création voie verte : Fonds de concours tourisme 2024/2025	APPROUVEE
➤ N°32-2023 : Marché des producteurs – Renouvellement convention de gestion	APPROUVEE
➤ N°33-2023 : Bail de la société de Chasse – Renouvellement	APPROUVEE
➤ N°34-2023 : Ressources humaines – Création de postes pour les avancements de grades 2023 et 2024-Tableau des effectifs	APPROUVEE
➤ N°35-2023 : Ressources humaines – Prise en charge ponctuelle de frais de formation	APPROUVEE
➤ N°36-2023 : Syndicat des eaux Durance-Ventoux – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	APPROUVEE
➤ N°37-2023 : Fonds d'Aide aux Jeunes – Participation auprès du département de Vaucluse	APPROUVEE
➤ N°38-2023 : Adhésion 2024 - Association des Maires Ruraux de Vaucluse	APPROUVEE
➤ N°39-2023 : LMV – Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)	APPROUVEE